



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 24 décembre 2018

Décision de sanction de l'ACPR : La Banque Postale engage un recours auprès du Conseil d'Etat.

La Commission des sanctions de l'ACPR a prononcé à l'encontre de La Banque Postale un blâme et une sanction pécuniaire de 50 millions d'euros à la suite du rapport sur le dispositif Lutte contre le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme (LCB-FT). Jugeant cette sanction particulièrement sévère au regard de la matérialité des faits retenus, La Banque Postale a décidé d'engager un recours contre cette décision devant le Conseil d'Etat.

Les faits reprochés par l'ACPR concernent exclusivement le dispositif de contrôle a priori des mandats nationaux réalisés par des personnes qui ne sont pas clientes de La Banque Postale. En effet, La Banque Postale, banque citoyenne, a la caractéristique d'être le seul établissement bancaire du territoire dont les services sont accessibles à tous, clients ou non.

La plus grande partie de l'activité de mandats de La Banque Postale a en revanche été jugée conforme par l'ACPR : tous les mandats internationaux comme les mandats nationaux des clients de La Banque Postale.

La Banque Postale précise également que les dysfonctionnements relevés n'ont aucun rapport avec son activité bancaire au service de ses 11 millions de clients actifs et de ses 21 millions de détenteurs de livrets A.

Les mandats suspectés par l'ACPR représentent ainsi 0,00027% du montant total des mandats nationaux sur la période étudiée, soit seulement quelques dizaines de mandats pour un montant global de quelques milliers d'euros. En outre, aucun des faits reprochés n'est en soi constitutif d'une opération de blanchiment ou de financement du terrorisme. Tous les contrôles effectués ont permis de mettre en évidence l'absence de telles opérations.

Pour toutes ces raisons, La Banque Postale considère la sanction envisagée particulièrement sévère et a décidé d'engager un recours contre cette décision devant le Conseil d'Etat.

Contact presse :

Virginie Gueidier : 01 55 44 22 37
virginie.gueidier@laposte.fr